



Traité Baba Batra

Michna 3 - Chapitre 1

הַמְּקִיף אֶת הַבֵּרוֹ מִשְׁלֹש רוּחוֹתָיו,
גִּדָּר אֶת הָרֵאשׁוֹנָה, וְאֶת הַשְּׂנִיָּה, וְאֶת הַשְּׁלִישִׁית,
אֵין מְחִיבִין אוֹתוֹ.
רַבִּי יוֹסֵה אֹמֵר:
אִם עָמַד וְגִדָּר אֶת הַרְבֵּיעִית,
מְגַלְגֵּלִין עָלָיו אֶת הַכֹּל.

Si quelqu'un entoure le champ de son prochain sur trois côtés et fait une clôture au premier côté, au deuxième côté et au troisième côté, on ne peut pas obliger celui-ci [à contribuer aux dépenses. Rabbi Yossé dit : « S'il se décide et fait une clôture au quatrième côté, on le charge de tout ».



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions